

Paris

Le vote du Budget Participatif au jugement majoritaire

Le problème

Sous la précédente mandature, le vote du Budget Participatif fonctionnait sur un système comptable : chaque votant donnait sa voix à 4 projets. Ce système obligeait à faire un choix, empêchait le vote contre, et débouchait sur une logique binaire (0 ou 1 voix). Ceci ne permettait pas de considérer la nuance des opinions et le niveau d'adhésion ou rejet vis-à-vis d'un projet, donc son caractère clivant ou consensuel.

Votre solution innovante

Pour une meilleure prise en compte du jugement des votants, les modalités de vote du Budget Participatif ont évolué d'une logique de nombre de voix au jugement majoritaire : d'une logique comptable à une mesure plus fine et juste de l'opinion des Parisiennes et Parisiens.

Les objectifs

- Faire du Budget Participatif un exercice toujours plus démocratique et novateur
- Permettre aux habitantes et habitants de s'exprimer pleinement, en ayant la possibilité de donner un avis positif ou négatif, et avec nuance sur l'ensemble des projets
- Encourager l'évaluation de chacun des projets, indépendamment les uns des autres

L'histoire de votre action innovante

• **Qui**

L'équipe du Budget Participatif de Paris, son chef de projet informatique et sa mission communication avec l'association *Mieux Voter*.

• **Pour qui**

Les votants du Budget Participatif et les porteurs de projets, c'est-à-dire n'importe quel habitant de Paris sans condition d'âge ou de nationalité.

• **Quoi**

Pour voter, l'habitant choisit l'une des quatre mentions proposées pour chacun des projets : « Coup de cœur », « C'est intéressant », « Pourquoi pas », « Pas convaincu ».

Le votant doit s'exprimer sur au moins 4 projets pour valider son bulletin de vote, mais est encouragé à s'exprimer sur tous.

Il peut voter en ligne ou dans des urnes disposées dans l'espace public.

Pour chaque projet, les votes numériques et physiques sont consolidés et permettent d'établir un profil de mérite à partir d'un algorithme propre au jugement majoritaire.

Ce profil indique le pourcentage de voix obtenues par ce projet dans chacune des mentions. Il indique également la mention médiane, soit la mention avec laquelle une majorité de votants est d'accord.

Les projets sont ensuite classés en fonction de cette mention : ce sont les projets les mieux évalués qui sont lauréats !

Pour faciliter le vote, une notice pédagogique et un parcours de vote court et intuitif (numérique et bulletins de vote papiers) ont été rédigés.

La présentation des projets lauréats sur le site du Budget Participatif a été revue afin de simplifier la compréhension des résultats et de ce nouveau système.

- **Quand**

Première édition au jugement majoritaire en septembre 2021, pour un vote d'une durée de 3 semaines.

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes**

En amont, sur 4 mois environ :

L'équipe du Budget Participatif (7 agents) et le chef de projet informatique ont piloté la mise en place du dispositif, en lien avec la Mission communication (1 agent) et l'association Mieux Voter. Les développements ont été réalisés par les équipes de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique. Les modalités de dépouillement, via lecture optique opérée par un prestataire, ont été adaptées.

Lors du vote, une équipe de 240 vacataires, déployée sur 3 semaines afin d'aller vers les habitants, leur présenter le dispositif du BP et les faire voter, a également intégré dans ses missions l'explication du jugement majoritaire.

- **Coût pour la collectivité**

Coût estimé pour les développements informatiques : 30 000 €

Coût de la prestation de Mieux Voter : 39 000 €

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

Plus de 106 000 votants ont participé à cette première édition au jugement majoritaire. Les retours sont unanimement positifs : l'appropriation de cette modalité de vote a été jugée simple, le recours à des émoticônes pour chacune des mentions (♥, 👍, 😊, 🗣️) s'est avéré ludique et plus facile d'accès pour les enfants ou personnes allophones.

Cette modalité de vote permet également de mieux percevoir les attentes des citoyens

- **Potentiel**

Le succès de cette première votation d'ampleur, et les réflexions plus générales sur les nouveaux systèmes de votation citoyenne dans les dispositifs de démocratie participative, peuvent encourager d'autres dispositifs/collectivités à s'en inspirer. Plusieurs échanges entre Paris et d'autres villes ont déjà eu lieu en ce sens.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Il est prévu de reconduire le jugement majoritaire aux prochaines éditions du Budget Participatif (un vote par an).

L'ambition est d'élargir à toujours plus de votants le vote au jugement majoritaire du Budget Participatif.

Mots clés : Participation / Gouvernance / Citoyenneté